



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE sur les communes de CHARNY-ORÉE-DE-PUISAYE et de VILLIERS-SAINT-BENOIT

Le public est averti qu'en exécution du code de l'environnement et de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2023-153 du 4 mai 2023,

une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale, présentée par M. Audric BAUDON, pour l'exploitation d'un élevage de 126 000 emplacements volailles sur le territoire de la commune de Charny-Orée-de-Puisaye - « le Haut Buisson » Route de Grandchamp, sera ouverte du lundi 5 juin 2023 (9 h) au mercredi 5 juillet 2023 (17 h) inclus, soit une durée de 31 jours consécutifs à la mairie de Charny-Orée-de-Puisaye (commune d'implantation) et de Villiers-Saint-Benoit (commune concernée par le plan d'épandage).

M. André PATIGNIER, colonel honoraire de gendarmerie, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse à cet avis et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 5 juin 2023 au 5 juillet 2023, à la mairie de Charny-Orée-de-Puisaye et de Villiers-Saint-Benoit, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra également être consulté durant l'enquête sur le site Internet des services de l'Etat www.yonne.gouv.fr (rubrique Actions de l'État/ environnement/installations classées.../enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition du public du 5 juin 2023 au 5 juillet 2023 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89, ainsi que sur le registre dématérialisé à l'adresse indiquée ci-dessous.

Les communes de Charny-Orée-de-Puisaye, Villiers-Saint-Benoit, Le Val d'Ocre et Sommecaise sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

- **soit par voie électronique :**
 - sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4660>
 - ou
 - à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé suivante : enquete-publique-4660@registre-dematerialise.fr(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous).
- **soit par écrit :**
 - sur les registres « papier » déposés en mairies de Charny-Orée-de-Puisaye et de Villiers-Saint-Benoit,
 - ou
 - courrier adressé à la mairie de Charny-Orée-de-Puisaye (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal,

à la mairie de Charny-Orée-de-Puisaye, les :

- **lundi 5 juin 2023 de 9 h à 12 h,**
- **samedi 1^{er} juillet 2023 de 9 h à 12 h,**
- **mardi 13 juin 2023 de 15 h à 18 h,**
- **mercredi 5 juillet 2023 de 14 h à 17 h,**

à la mairie de Villiers-Saint-Benoit, le :

- **mardi 20 juin 2023 de 9 h à 12 h.**

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies de Charny-Orée-de-Puisaye, Villiers-Saint-Benoit, Le Val d'Ocre, et Sommecaise. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision prise par le Préfet, à l'issue de la procédure, est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Audric BAUDON, dont les coordonnées sont les suivantes : « Le Haut Buisson » Grandchamp - 89120 CHARNY-ORÉE-DE-PUISAYE - tel : 03.86.45.75.55.